

Emploi type et objectifs

Le technicien en Systèmes de Surveillance-Intrusion et de Vidéoprotection maîtrise tous les systèmes de surveillance (détecteurs, caméras, centrales d’alarmes, sirènes, enregistreurs).

Ce technicien en courant faible réalise les travaux de modification, de maintenance et de dépannage électrique de diverses installations : Installation IP, système de surveillance intrusion, de contrôle d’accès, de vidéo-surveillance...

Il doit posséder des connaissances : en électricité générale, sur les réseaux de communication (cuivres et fibres optiques), sur les principes de transmission des alarmes, sur les normes d’installation des systèmes de sécurité, en gestion des alarmes techniques, en lecture des plans du bâtiment et des schémas techniques (électricité, mécanique générale, implantation...).

Il tient à jour l’ensemble des documents techniques relatifs aux diverses installations. Il assure le paramétrage et la maintenance des équipements. Il analyse les besoins des clients pour y apporter une solution adaptée.

Ce technicien peut être amené à encadrer une équipe.

Public et conditions d’admission

- Niveau CAP/BEP en électrotechnique, soit, une expérience significative en électricité.
- Répondre aux critères de la Fiche d’aptitude physique
- Etre reconnu travailleur handicapé
- Obtenir une décision d’orientation en formation émanant de la MDPH de son département.

Programme de la Formation

Pédagogie

Nous alternons les cours collectifs avec des travaux en sous-groupe en proposant un appui individuel. Les nombreuses mises en situations concrètes induisent un comportement fortement participatif, autonome et visant à la prise de Responsabilité.

Moyens

Nous utilisons exclusivement du matériel vendu chez les distributeurs professionnels en sécurité et conforme aux exigences du secteur.

Durée **14 mois de formation technique dont 9 semaines d’application en entreprise.**
Une préparatoire spécifique de 3 mois ½ (14 semaines) est proposée.

Validation Le Titre Professionnel (TP) Technicien en Systèmes de Surveillance-Intrusion et de Vidéoprotection, de niveau 4¹, est délivré par le Ministère chargé de l’Emploi après réussite à l’examen final.

Si le TP complet n’est pas obtenu, un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles peuvent être délivrés en fonction du résultat obtenu à l’examen.

¹ Correspondance Niveau IV (Bac) dans l’ancienne Nomenclature des Niveaux de certification

Programme de la formation

Deux champs de compétences spécifiques au métier :

- Installer des systèmes de Vidéosurveillance, contrôle d'accès et Anti-intrusion : préparer, contrôler, paramétrer, mettre en service et réceptionner.
- Assurer la maintenance des systèmes de sécurité : planifier, réaliser, intervenir, maintenir, corriger etc.

3 certificats de compétences professionnels (CCP) constituent les étapes clés du Titre Professionnel :

1. Installer et mettre en service les systèmes de surveillance intrusion et de contrôle d'accès
2. Installer et mettre en service les systèmes de vidéosurveillance
3. Assurer la maintenance préventive et corrective des systèmes de surveillance intrusion, de vidéosurveillance et de contrôle d'accès

L'individualisation du parcours s'active au travers d'une adaptation des méthodes pédagogiques et du rythme de formation ajusté en fonction des observations de l'équipe pluridisciplinaire dédiée à l'accompagnement des apprenants dans leur parcours.

Nous réalisons tout au long de la formation un accompagnement au développement de compétences complémentaires : informatique, anglais technique, projet professionnel.

- **Périodes en Entreprise**

Elles ont pour objectif de positionner le stagiaire en situation réelle de travail afin de mettre en application les connaissances acquises en formation :

- Déceler et mettre en évidence les besoins d'un client
- Travailler la posture de chef d'équipe
- Se faire connaître et repérer par un employeur potentiel

- **Réalisation d'un Dossier Professionnel (DP)**

Réalisé en fin de formation, présente l'ensemble des compétences et connaissances acquises en formation.

- **Evaluation pour l'obtention du TP ou des CCP :**

L'examen se déroule au terme de la formation et tient compte des Evaluations passées en Cours de Formation ainsi que de la synthèse des Pratiques Professionnelles.

Contacts :

Sylvie Besnard 06 77 08 43 90
Chargée de communication
s.besnard@ucrm.fr

Martine Morain 05 62 14 95 00
Secrétaire du CRP
m.morain@ucrm.fr